



Qu'est-ce qu'un Etablissement Recevant du Public ?

Fiche pratique publié le 27/10/2015, vu 840 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Les bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises sont considérés comme des Etablissements Recevant du Public (ERP).

1. Comment déterminer si le local est considéré comme un ERP ?

Sont considérés comme des [ERP](#) tous les bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont, en plus du personnel, admises soit librement, soit moyennant une participation, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tous ou sur invitation, payante ou non.

Un grand nombre d'établissements se trouve concerné : [restaurants](#), cinémas, théâtres, magasins (de l'échoppe à la grande surface), bibliothèques, écoles, cabinets médicaux ..

2. Comment sont classés les ERP ?

Les ERP sont d'abord répartis en type selon la nature de leur exploitation puis classés, en outre, en catégories, d'après l'effectif du public et du personnel.

L'activité est désignée par une lettre définie par l'article GN1 du règlement de sécurité incendie dans les ERP.

Les ERP sont ensuite classés en fonction du nombre de personnes susceptibles d'y être reçues.